
DECISION N° 2022-126
PORTANT DESIGNATION DES COORDONNATEURS MEDICAUX
DE LA FEDERATION DE CANCEROLOGIE HOSPITALO-
UNIVERSITAIRE

Le Directeur Général,

- Vu le code de la santé publique et notamment les articles L 6143-7 et D 6143-33 à D 6143-35,
- Vu le décret du Président de la République du 7 janvier 2022 portant nomination de **Monsieur Jean-François LEFEBVRE** en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse,
- Vu le procès-verbal du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie du 1er février 2022 portant installation de **Monsieur Jean-François LEFEBVRE** en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse et Directeur du Centre Hospitalier de Lavaur, en direction commune, à compter du 1er février 2022,
- Vu le renouvellement de la Commission médicale d'établissement du CHU de Toulouse dont la composition a été arrêtée par procès-verbal en date du 10 novembre 2021.
- Vu le procès-verbal en date du 14 décembre 2021 prononçant l'élection du professeur Fatemeh NOURHASHEMI, en qualité de présidente de la Commission médicale d'Etablissement du CHU de Toulouse,
- Vu la décision du Directoire DE 2020-147 portant création de la Fédération de Cancérologie Hospitalo-Universitaire du Centre Hospitalier Universitaire de TOULOUSE en date du 14 octobre 2020,
- Vu les dispositions de l'article 4.2 de la charte de fonctionnement de la Fédération de Cancérologie Hospitalo-Universitaire précisant les modalités de désignation du coordonnateur médical et coordonnateur médical adjoint,
- Considérant la réception des candidatures aux fonctions de coordinateur médical et de coordonnateur médical adjoint au sein de la Fédération de Cancérologie Hospitalo-Universitaire du Centre Hospitalier Universitaire de TOULOUSE, lesquelles ont été présentées par les intéressés, en leur qualité de membres de l'assemblée générale de la Fédération, aux fins d'être renouvelés dans leurs fonctions de coordinateur médical et de coordonnateur médical adjoint,
- Après avis favorable de la Présidente de la Commission Médicale d'Etablissement en date du 5 avril 2022,

DECIDE

ARTICLE 1

Monsieur le Professeur Julien MAZIERES est renouvelé dans ses fonctions de coordonnateur médical de la Fédération de Cancérologie Hospitalo-Universitaire du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse, à compter du 1^{er} mars 2022 et jusqu'au renouvellement de la Commission médicale d'Etablissement.

ARTICLE 2

Madame le Professeur Charlotte VAYSSE est renouvelée dans ses fonctions de coordonnateur médical adjoint de la Fédération de Cancérologie Hospitalo-Universitaire du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse, à compter du 1^{er} mars 2022 et jusqu'au renouvellement de la Commission médicale d'Etablissement.

ARTICLE 3

En application des articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, un éventuel recours contre cette décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de la notification de cette décision.

ARTICLE 4

Cette décision prend effet au 1^{er} mars 2022.

ARTICLE 5

La présente décision sera notifiée aux intéressés et sera publiée via la messagerie du CHU de TOULOUSE.

Toulouse, le 5 avril 2022

Le Directeur Général,



Jean-François LEFEBVRE